Désormais, les étudiants ont leur couverture médicale !

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-07-23 16:24:17 - Vu sur pharmacie.ma

La chambre des représentants a approuvé, mercredi en séance plénière, un projet de loi qui assure une couverture médicale au profit des étudiants de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, dans les secteurs public et privé. Cette couverture qui concerne à la fois les étudiants marocains et étrangers entrera en vigueur à partir de la saison universitaire 2015-2016.

Le ministère de la Santé a indiqué dans un communiqué que ce projet vise à asseoir la couverture médicale globale afin de permettre à l'ensemble des citoyens (es) de jouir du droit d'accès aux soins et de bénéficier des services de santé et de soins sur un pied d'égalité.

Il est fort probable que la couverture médicale englobe les personnes exerçant dans les professions libérales et les indépendants, à travers l'établissement d'un régime spécial de couverture médicale destiné aux indépendants, a-t-on affirmé.

A travers cette couverture médicale, les étudiants marocains pourront bénéficier d'un panier de soins similaire à celui d'assurance maladie obligatoire (AMO) dont jouissent les fonctionnaires, dont les soins préventifs et médicaux en rapport avec les programmes prioritaires et inscrits dans le cadre de la politique médicale de l'Etat et les services de la médecine générale, les spécialités médicales et chirurgicales, les laboratoires d'analyses médicales, la radiologie et les échographies, a mis en exergue le communiqué.

Les étudiants pourront également bénéficier de soins fonctionnels, des poches de sang humain et de ses dérivées, des lunettes de vue, des soins dentaires et également des services de rééducation fonctionnelle et de réadaptation médicale et des services paramédicaux, a ajouté le communiqué, précisant que tout cela se réalisera dans les hôpitaux publics et les cliniques privées.